



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR  
No 1786 Rue Ste-Catherine

Le Conte de Monto-Christin

Pauvre Roman

Pour la Classe Pauvre

Par un Pauvre Auteur.

CHAPITRE VIII

LA COUR D'ASSISES—LES PARJURES

Silence ! Silence !

Telles sont les paroles lancées dans la cour du Banc de la Reine par M. Filia-trault, l'huissier audencier, pendant que Son Honneur le juge Baby prend son siège à 10,15 en présence d'une foule compacte remplissant l'enceinte de l'auguste tribunal.

Il y a foule, parce que le héros de notre véridique histoire doit subir son procès devant ses pairs sous l'accusation de recel.

Après l'appel des petits jurés le greffier de la Couronne, M. L. W. V. Sicotte, se lève tenant un papier plié à la main.

Il dit : Chrysologue Monto-Christin à la barre.

Notre héros se dresse en face du tribunal au banc des accusés.

La pâleur d'un soir d'automne est répandue sur sa figure.

Les deux mains appuyées sur la barre, Monto-Christin regarde son juge et les officiers de la cour.

—Prisonnier, dit le greffier, levez la main droite. Baissez-la.

Vous êtes accusé sous le nom de Chrysologue Monto-Christin d'avoir félonieusement en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, le 16 Août, en l'année 1894, recelé des objets volés, savoir six paires de congress en vache fendue, la propriété de M. Guillaume Boivin, sachant que les dites chaussures étaient volées, contre la paix de notre Souveraine dame la Reine, Sa Couronne et Sa Dignité. Que dites-vous, Chrysologue Monto-Christin ? Etes-vous coupable ou non-coupable du crime dont vous êtes accusé.

—Non-coupable, répond Monto-Christin.

— Quel jour fixez-vous pour votre procès ?

—Je suis prêt, monsieur votre honneur.

—Desirez-vous un jury français ou anglais.

—Je voudrais un jury canayen.

J'ai mes avocats ici MM. Corbéli et Chagnon

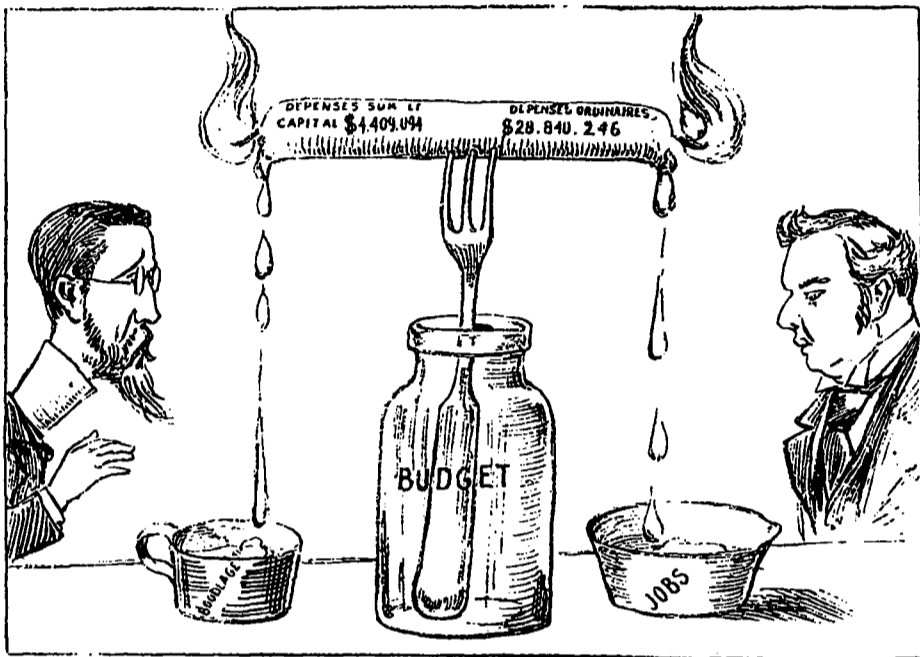
Devant eux les livres de droit criminel sont entassés. C'est Pélion sur Ossa.

On voit la reliure jaune de Chitty on Evidence, Roscal on criminal Evidence, Russell on crime, Tachereau criminal code, American criminal Law Digest, Archbold criminal Evidence, Greenleaf on Evidence.

Crémazie sur le droit criminel et le code refondu de Gonsalvo Doutré.

M. Bernard, l'interprète de la cour, colle sa chique dans une dent creuse, se lève et parle comme suit à l'accusé :

—Prisonnier, les personnes que vous allez entendre appeler sont les jurés qui doivent prononcer entre Notre Souveraine Dame la Reine et vous sur un acte d'accusation rapporté contre vous pour recel. Ainsi si vous les recuser ou aucun d'entre eux vous devrez le faire lorsqu'ils prendront le livre des Evangiles pour être assermentés. Mais avant



A OTTAWA

Thompson et Foster assistant à une opération bien connue, qui consiste à brûler la chandelle par les deux bouts.

qu'ils le soient vous serez entendu. Vous avez le droit d'en recuser vingt péremptoirement et sans donner aucune raison et un plus grand nombre en sus si vous pouvez montrer juste cause pour le faire.

L'interprète commence à appeler les petits jurés.

—Jean-Baptiste Sanfaçon.

Le petit juré appelé, monte au banc qu'il doit occuper.

Au moment où il prend la bible l'avocat de la défense dit : "Challenge !

L'interprète.—Retirez vous, Pascal Latulippe.

Le greffier se tourne vers le petit juré et lui dit : Prisonnier, regardez le juré, juré regardez le prisonnier. Vous vous enquerrez bien et fidèlement et vous ferez une vraie "délivrance" entre Notre Souveraine Dame la Reine et le prisonnier à la barre que vous aurez en charge et vous rendrez un vrai verdict, selon la preuve.

L'interprète appelle les trois petits jurés suivants qui ne sont pas recusés.

Lorsqu'il prononce le nom de Calixte Lapinette, les avocats de la défense disent "Challenge" pour cause.

Les trois jurés assermentés prête de nouveau le serment comme "triers."

Un des avocats lui demande :

—Connaissez-vous le prisonnier à la barre ?

—Oui, monsieur, je l'ai vu à la Petite Misère.

—Avez-vous une opinion formée sur la culpabilité ou l'innocence du prisonnier ?

Oui. C'est un visage qui ne me revient pas. Je crois qu'il est coupable.

—Etes-vous préjugé contre le prisonnier à la barre ?

—Très certainement.

—Avez-vous exprimé une opinion sur son crime ?

—Oui.

—Comment ça ?

—La Patrie devait publier l'histoire de Monto-Christin et Monseigneur l'a condamné. Ça devait être bien mauvais.

—Ce n'est pas une raison, dit le juge. Ce n'est pas le même individu. Vous n'êtes pas excusé, vous servirez sur le juré. C'est Monto-Christo qui a été in terdit. Pas Monto-Christin.

Les trois jurés déclarent que ce petit juré doit servir.

Aucun autre incident à propos de l'assermentation des autres jurés.

Le greffier reprend la parole : Messieurs les petits jurés, écoutez l'accusation portée contre le prisonnier à la barre. (Lecture de l'acte d'accusation.) Sur cet indictement le prisonnier a été mis en accusation. Il a plaidé qu'il n'était pas coupable et pour son procès il s'est mis entre les mains de Dieu et de son pays, lequel pays vous représentez. Votre devoir est donc maintenant de vous enquerir si le prisonnier est coupable ou non-coupable de cette offense. Vous allez rester ensemble pour entendre les témoignages.

M. J. L. Archambault, C. R. substitut du procureur général, se lève et se tournant vers les petits jurés, fait l'exposé de la cause en termes onctueux, scandant ses paroles avec l'indictement qu'il tient à la droite.

Voici un résumé de son réquisitoire :

Messieurs du juré.

Vous êtes saisis aujourd'hui d'une cause de la plus haute importance. Vous avez devant vous le descendant d'une des plus nobles familles de la Petite Misère. Il a été accusé d'avoir volé six paires de congress faites toutes d'une seule pièce d'après un brevet de M. Guillaume Boivin, chaussures facilement reconnaissables dans le commerce. Ces congress ont été trouvés en la possession du prisonnier à la barre.

La loi dit formellement que la personne en la possession de qui se trouve les objets volés devra être condamnée comme le voleur si elle n'en rend pas un compte satisfaisant. La preuve de la couronne que vous allez entendre est des plus concluantes.

Vous allez maintenant entendre les témoignages.

Appelez le détective Lafontaine.

Le premier témoin entre dans la boîte. M. ARCHAMBAULT. Vous êtes le détective Lafontaine, n'est-ce pas ?

M. CORBELLE. Qu'il plaise à la cour, je m'oppose à cette manière d'interroger le témoin. Mon savant confrère met les réponses dans sa bouche.

Objection renvoyée.

Le témoin relate les circonstances dans lesquelles il a opéré l'arrestation du prisonnier.

M. ARCHAMBAULT. J'ai fini l'examen du témoin.

M. CORBELLE commence à transquestionner le détective.

—M. LAFONTAINE. N'êtes-vous pas un des membres de la bande de la police. Est-ce que vous ne jouez pas du cornet à piston ?

(A suivre)

AVIS aux lecteurs du "Canard" et à ceux qui voudront en profiter : Je donnerai un escompte à toute personne qui achètera un lot dans la nouvelle paroisse Ste-Elisabeth, St-Henri. J'ai 2,000 lots vacants à vendre à bas prix, sur les Rues Notre-Dame, Gareau, St-Antoine, chemin de la Cote St-Paul et autres. Venez le soir à 7 heures, chez L. F. LAROSE, agent d'immeubles, 3609 rue Notre-Dame, à St-Henri, aussi tous les jours sur le terrain.

Au baccalauréat : L'examineur. — Comment reconnaîtrez-vous, monsieur, l'acide prussique au milieu d'autres substances ?

Le candidat. — En le faisant respirer à un ami. Si celui-ci tombait foudroyé... ce serait de l'acide prussique.

"Lager" — Avez-vous soif ? Oui. Eh bien, prenez un verre de "Lager" de Reinhardt, et vous serez désaltéré. Le "Lager" de Reinhardt est sans conteste le meilleur de la Puissance au goût des connaisseurs. Brasserie, 341 Rue des Allemands.

Logique commerciale. Un des créanciers de Gontran explique ainsi sa façon d'agir au joyeux gargon qui se fait de plus en plus tirer l'oreille pour payer ce qu'il doit :

—J'ai dit à monsieur que je ne lui demanderais pas d'argent, parce que c'est mon habitude de ne pas en demander aux bons payeurs ; mais si monsieur ne me paye pas, il cesse d'être un bon payeur, et alors je lui en demande.

Attention, jeune homme. Voici l'été qui arrive. Débarasse toi vite des humeurs accumulées dans ton système pendant l'hiver dernier. Adresse toi en toute confiance pour les remèdes au professeur Geo. Tucker qui se trouve aujourd'hui au No 1875 Ste-Catherine.

Un petit mendiant vient ouvrir la voiture d'une belle dame : il est en guenilles, il grelotte ; il attendrit la dame, si bien qu'elle entre dans une maison de confection et le fait habiller des pieds à la tête.

Deux jours après, elle revient au même endroit et retrouve son petit mendiant toujours en guenilles.

—Pourquoi, lui demande-t-elle, n'as-tu pas gardé les vêtements, la casquette et les souliers que je t'ai achetés ?

—Papa et maman me les ont pris et les ont vendus ; j'étais trop bien mis : on ne m'aurait plus rien donné.